



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220930-DEL080092022-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ETAIENT ABSENTS :

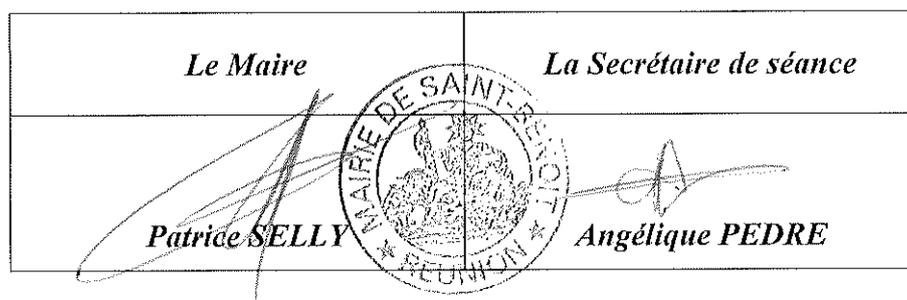
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT CAMBOURG**

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire

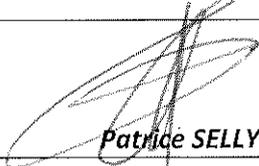
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Rapport N° 080 – 09 - 2022 du Maire,
VU l'avis favorable de la commission Cadre de Vie,

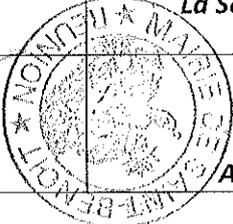
APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver la dénomination de ces voies comme suit,

- Lot 1 : IMPASSE BILIMBI**
Lot 2 : RUE DES CONFLORES
Lot 3 : RUE DES KALBASS
Lot 4 : RUE DES ANANAS

Nombre de votant : ... 33
Pour : ... 33
Contre : ... 0
Abstentions : ... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 Patrice SELLY	 Angélique PEDRE



Objet **DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT CAMBOURG**

Dans le cadre de la mise en place de l'adressage postal et du raccordement des habitations aux différents réseaux publics sur le lotissement CAMBOURG « 55 Lots libres Chemin Baptiste, à Sainte-Anne secteur Cambourg », la SEMAC a sollicité la Commune en vue de la dénomination des voiries desservant lesdits immeubles.

Aussi, je vous propose d'approuver la dénomination de ces voies comme suit,

- Lot 1 : IMPASSE BILIMBI**
- Lot 2 : RUE DES CONFLORES**
- Lot 3 : RUE DES KALBASS**
- Lot 4 : RUE DES ANANAS**

Je vous prie d'en délibérer
Le Maire

Pièces Jointes :

- **Plan des Rues desservant les Lots du Lotissement « CAMBOURG ».**
- **Plan de numérotation**